

SYSTEME DE VENTILATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le rôle de ce dispositif est d'évacuer les gaz produits par fermentation dans la fosse toutes eaux, afin d'éviter les problèmes d'odeur et de corrosion des ouvrages en béton.

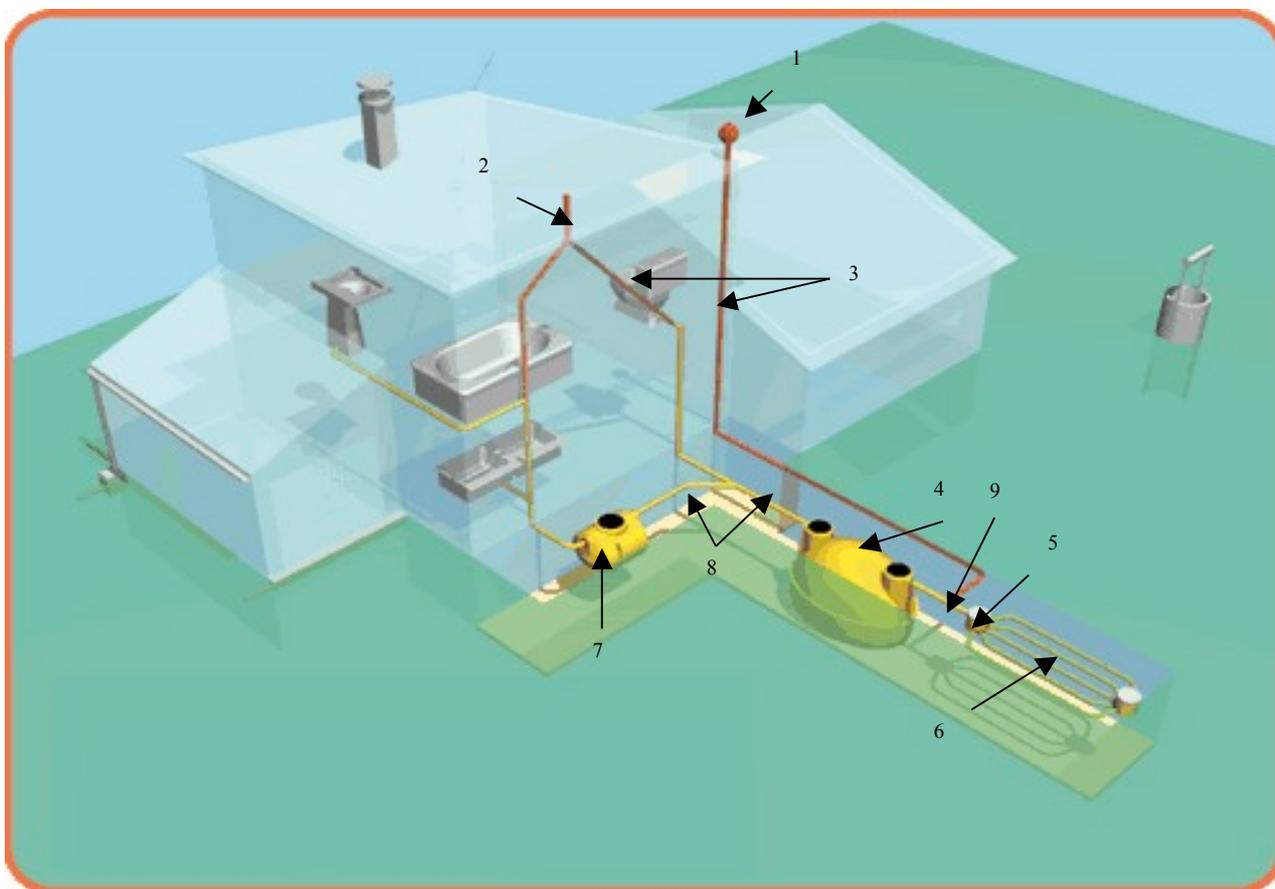
L'entrée d'air est assurée par prolongation, au dessus de l'habitation, de la colonne de chute des eaux usées. Cette entrée d'air est aussi appelée ventilation primaire. En cas de présence d'un poste de relevage, une prise d'air indépendante est nécessaire.

Les orifices des canalisations de ventilation primaire doivent être :

- équipés de grilles pour empêcher l'intrusion d'insectes et de petits animaux,
- placés en toiture en fonction des vents dominants,
- placés à 1 m de la VMC (risque de refoulement d'odeurs) et des fenêtres.

L'extraction des gaz est assurée par une canalisation d'un diamètre minimum de 100 millimètres. La canalisation d'extraction est prolongée au minimum 40cm au-dessus du faîtage, et au moins à 1m des ouvertures ou des autres ventilations. Il faut utiliser de préférence des coudes à 45° ou inférieur et éviter toute contre-pente. Cette canalisation d'extraction sera surmontée par un extracteur statique ou éolien.

Les canalisations de ventilation doivent toujours avoir une pente suffisante pour permettre l'évacuation des eaux de condensation vers le dispositif d'assainissement.



- 1 : Extracteur statique ou éolien
2 : Ventilation primaire haute (en entrée de fosse) sur chaque chute d'eaux usées
3 : Tuyaux de ventilation ϕ 100 mm min (passage en extérieur ou intérieur possible mais toujours en ϕ 100 mm)
4 : Fosse toutes eaux
5 : Regard de répartition
6 : Filière de traitement des eaux usées prétraitées
7 : Bac à graisses si nécessaire
8 : Canalisation d'amenée des eaux usées
9 : Piquage pour extraction des gaz en sortie de fosse ou en aval du préfiltre.